

-  **FORMATION INITIALE**
-  **FORMATION CONTINUE**
-  **FORMATION EN ALTERNANCE**

Le Master Management public territorial vise à développer les connaissances et les compétences de futurs managers au sein des collectivités territoriales, de leurs établissements et organismes publics et à les préparer à répondre au mieux aux évolutions d'un environnement de plus en plus complexe. L'organisation du Master repose sur une volonté de professionnalisation des enseignements et des étudiants. Cette professionnalisation s'exprime à plusieurs niveaux.

- Une équipe enseignante composée d'universitaires et de managers territoriaux.
- L'ouverture à l'apprentissage dès la 1ère année qui favorise à la fois l'acquisition de savoirs à l'université et l'exercice de missions de manager dans une organisation publique.

Pour les étudiants en formation initiale et en formation continue de 1ère et de 2nde année :

- La réalisation par les étudiants de 1ère et de 2nde année de projets tuteurés à finalité professionnelle commandés et supervisés par des collectivités territoriales.
- Un stage de 2 mois pour les étudiants de 1ère année et de 4 à 6 mois pour ceux de 2nde année du Master dans une collectivité territoriale, établissement ou organisme public territorial ou entreprise privée en lien avec les collectivités territoriales (prestataires de services publics, conseils, aménageurs etc.).

Objectifs de la formation

Le titulaire du Master Management Public Territorial acquiert des connaissances et une expertise dans le management des collectivités territoriales et le pilotage des projets. Il est donc en capacité :

- D'analyser des problématiques locales et les solutions qui peuvent être envisagées,
- De maîtriser des méthodes d'évaluation,
- D'aider à la décision publique,
- De prendre en charge des questions de démocratie locale,
- De manager des services et des équipes,
- De développer des processus d'optimisation des ressources financières,
- De contribuer à l'amélioration de la qualité du service d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public,
- De concevoir, conduire et évaluer des projets de développements territoriaux...



Perspectives professionnelles

- ▼ Directeur général, directeur général adjoint de collectivité ou d'établissement public
- ▼ Directeur/chargé du développement territorial
- ▼ Responsable des affaires générales et financières
- ▼ Responsable de la gestion administrative du personnel
- ▼ Chargé de projet RH
- ▼ Chargé des affaires européennes et internationales
- ▼ Chargé d'évaluation des politiques publiques
- ▼ Consultant des collectivités territoriales

Conditions d'accès

MASTER 1

- Étudiants titulaires d'une Licence dans le domaine Droit, Économie, Gestion ou dans d'autres domaines ou encore d'un diplôme équivalent (180 ECTS) et dont le parcours démontre une sensibilité aux problématiques de management des collectivités territoriales. Les candidats sont sélectionnés à partir d'un dossier attestant d'un bon niveau académique et d'un projet professionnel en lien avec la formation et après un entretien avec un jury composé d'universitaires et de professionnels.

MASTER 2

- Étudiants ayant validé la 1ère année du Master Management public de l'Institut Montpellier Management : accès de droit
- Étudiants de l'Institut de Montpellier Management ayant validé une 1ère année de Master dans une autre mention que Management public, étudiants d'une autre composante de l'Université de Montpellier ou de toute autre université française ou étrangère ayant validé une 1ère année de Master dans la mention Management public ou une autre mention : admission sur dossier et après entretien avec un jury composé d'universitaires et de professionnels.

- Professionnels justifiant d'une expérience d'au moins trois années dans le domaine : validation des acquis professionnels (VAP) ou validation des acquis de l'expérience (VAE).

Partenaires



Retrouvez les contacts de l'équipe pédagogique et les détails de cette formation sur www.montpellier-management.fr/formations/